COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 11 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Flavienne MAZARDO-LUBAC, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, (présent pour les rapports n° 2015-82 à 2015-93), Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Michel LESAGE, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Eric TOULGOAT, Olivier LECORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absents excusés	Monsieur Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Alain LE CARROU) Mesdames Laurence LEVEE (pouvoir donné à Brigitte MERLE), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Cédric HERNANDEZ)
Absent	Monsieur Jean-Pierre REGNAULT (pour les rapports n°2015-75 à 2015-81)
Secrétaire	Madame Flavienne MAZARDO-LUBAC
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2015-75 **BUDGET ANNEXE DE LA PERRIERE : DECISION MODIFICATIVE N°1 ET CLOTURE**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Dans les années 1990, le conseil municipal avait approuvé la création de différents lotissements, dont celui de la Zone d'Activité de la Perrière.

Les opérations ont été achevées avec la vente du dernier lot à Terre et Baie Habitat en 2014. Le remboursement de la TVA par l'Etat (Services Fiscaux), pour un montant de 45 827 € (remboursement non budgétaire), a été versé en novembre 2015. Il est donc proposé de clôturer le budget annexe et de procéder à la reprise des résultats et à l'intégration de l'actif.

Cette opération d'intégration de l'actif et du passif de budget annexe dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune. Celui-ci procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune.

Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2014

Investissement	- 22 625,04 €
Fonctionnement	24 747,40 €

Je vous propose de clôturer le budget annexe du lotissement « La Perrière » et de :

- valider l'intégration de l'actif du budget de lotissement dans le budget général de la commune, y compris le transfert du déficit d'investissement ;

- approuver le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la commune ;

- ouvrir au budget principal de la commune, par décision modificative, les crédits nécessaires à la réalisation du transfert de résultats pour un reliquat de centimes d'euros de TVA et le reversement au budget général de la commune de l'excédent de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	***Intitulé***	***Proposition***
658	Charges diverses de gestion courante	0,11 €
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	24 747,29 €
	Total	*24 747,40 €*

RECETTES

Chapitre	***Intitulé***	***Proposition***
002	Excédent de fonctionnement	24 747,40 €
	Total	*24 747,40 €*

Le présent rapport ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-76 **BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Cette décision modificative n°1 a pour objet une inscription complémentaire en dépenses pour abonder l'article des subventions et en recettes de fonctionnement pour enregistrer la reprise de l'excédent du budget annexe de la Perrière (budget soldé).

Rappel des inscriptions du budget primitif 2015 :

- section de Fonctionnement Dépenses Réelles : 8 342 200 €
- section de Fonctionnement Recettes Réelles : 9 532 500 €

I) PRESENTATION GENERALE

Il est proposé d'abonder l'article des subventions et d'inscrire la reprise du résultat de fonctionnement du budget annexe.

Chapitre 65 : Autres Charges de Gestion Courante
Chapitre 022 : Dépenses Imprévues
Chapitre 75 : Autres Produits de Gestion Courante

II) VUE D'ENSEMBLE DES MODIFICATIONS PAR CHAPITRES CONCERNES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	***Intitulé***	***Proposition***
65	Autres charges de gestion courante	Virement de crédit
022	Dépenses Imprévues	24 747,29 €
	Total	*24 747,29 €*

RECETTES

Chapitre	***Intitulé***	***Proposition***
7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	24 747,29 €
	Total	*24 747,29 €*

III) DETAIL DES ECRITURES PRESENTEES

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitre 65 : Autres Charges de Gestion Courante : ***0 €***
(BP 660 100 €, Réalisé 610 825 € au 01/12/2015)

Article 6532 : Frais de mission - 2 000 €
(BP 3 000 €, réalisé 371,90 € au 01/12/2015)

Le congrès des Maires a été annulé, les crédits sont disponibles.

Article 65741 : Subventions aux associations 2 000 €
(BP 371 000 €, réalisé 340 832 € au 01/12/2015)

Fonds d'aide aux jeunes supérieur aux prévisions. Subvention complémentaire accordée (aide exceptionnelle au Népal). Les crédits de cet article étant spécialisés, ils ne peuvent être modifiés que par décision du conseil municipal.

Chapitre 022 Dépenses Imprévues ***24 747,29 €***
(BP 300 000 €)

Rappel : il est proposé de majorer l'enveloppe des dépenses imprévues. Il n'y a pas de besoin sur les autres chapitres de dépenses.

*2) **SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES***

Chapitre 75 : Autres Produits de Gestion Courante ***24 747 ,29 €***

Article 7551 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif 24 747,29 €

Je vous propose d'approuver cette décision modificative n°1.

Le présent rapport ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-77

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE BIENS DE FAIBLE VALEUR

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

L'instruction n° 92-132 MO du 23 octobre 1992 et l'arrêté du 26 octobre 2001 fixent à 500 € le seuil pour lequel les biens meubles sont comptabilisés en section d'Investissement.
Au-dessous de ce seuil, les biens meubles sont imputés en section de Fonctionnement, sauf délibération expresse du Conseil Municipal, considérant que l'acquisition revêt un caractère de durabilité et correspond à un accroissement du patrimoine communal.

L'affectation à la section d'Investissement permet à la collectivité de récupérer la TVA sur l'acquisition matérielle.

Aussi, **je vous propose** d'affecter les biens annexés ci-après à la section d'investissement.

Le présent rapport ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-78

DEMANDE DE PARRAINAGE SCOLAIRE DE JEUNES COLLEGIENS DE DABAGA

Rapporteur : Mme Brigitte MERLE, Adjointe à la Culture et à la Solidarité Internationale

Par délibération du 24 septembre 2012, la Ville de Langueux s'engageait auprès de l'association MASNAT à parrainer 4 élèves nigériens pour toute la durée de leurs scolarité au collège (4 ans minimum, 5 ans en cas de redoublement).

Le parrainage concerne des enfants de Dabaga, commune nigérienne avec laquelle Langueux est en coopération décentralisée depuis 2006.

La Ville de Langueux s'est engagée à verser chaque année à l'association MASNAT, une subvention par enfant permettant ainsi de financer l'accueil des enfants par un membre de leur famille ou un tuteur désigné par l'association.
En effet, compte tenu des distances importantes entre le collège et les lieux de résidence des élèves, certains enfants ne peuvent poursuivre leurs études, faute d'internat.

En 2013/2014, ce sont 16 collégiens de Dabaga (sur un total de 95 élèves suivis par MASNAT répartis dans 8 collèges) qui ont été parrainés, dont 8 filles.
8 élèves sont passés en classe supérieure, 5 ont redoublé et une élève a été exclue, faute de fournir un travail scolaire suffisant.
Il faut préciser que l'aide n'est pas nominative, c'est-à-dire attribuée à un élève en particulier. Si un élève ne poursuit pas sa scolarité, un autre enfant bénéficiera de la subvention.

Pour l'année 2014/2015, le coût du parrainage était fixé à 160 € par enfant, soit un total de 640 € à verser à l'association pour l'année scolaire qui démarre en octobre au Niger.

Je vous propose donc de reconduire pour l'année 2015/2016, la subvention de 640,00 € accordée à l'association MASNAT.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-79

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR EMPRUNTS A OPTION DE TIRAGE DE LIGNE DE TRESORERIE (EXERCICE 2016)

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Dans le cadre de la gestion active de la trésorerie, des crédits d'investissement doivent être ouverts dès le 1er janvier 2016 pour permettre des remboursements temporaires d'excédent de trésorerie. Nos contrats actuels permettent ces opérations de tirages et de remboursement. Il ne s'agit pas de nouveaux contrats de prêt.

D'autre part, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Municipal avant le vote du budget.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à engager ces dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2016 sur le budget principal de la Ville de Langueux avec un montant plafond, et aux conditions décrites ci-dessous :

Compte budgétaire	***Libellé***	***Montant***	***N° Contrat***
16 449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	1 000 000 €	LT 070533 (BFT)*

* Montant initial : 1 500 000 €, contracté en 2008

Conditions Financières : taux révisable TAG + 3 mois + 0,07 % de marge (au 30/11/2015 TAG = -0,13).

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-80 **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT (EXERCICE 2016)**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

En vertu du principe d'annualité budgétaire, il est indispensable que les crédits soient ouverts au budget de l'exercice afin de pouvoir procéder à l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'engager les crédits de fonctionnement avant le vote du budget primitif dans la limite des inscriptions budgétaires de l'année N-1 et d'engager des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Concernant les dépenses d'investissement, il est toutefois nécessaire que le maire dispose de l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante fixant le montant plafond pouvant être engagé avant le vote du budget, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de ne pas retarder la réalisation de projets devant connaitre un début d'exécution durant les premières semaines de l'année 2016 avant l'adoption du budget, **je vous propose** d'autoriser Madame le Maire :

- ✓ à engager des dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2016 sur le budget principal de la commune pour un montant maximum de 650 000 € ;

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-81 **SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

La Ville de Langueux accorde chaque année une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Ce dernier gère le service d'aide à domicile et intervient dans l'action sociale au bénéfice des familles. Il emploie 18 salariés.

Afin de ne pas perturber la gestion de la trésorerie de cet établissement public, il est nécessaire de lui verser une avance sur la subvention annuelle.

En attendant le vote du budget primitif, en mars prochain, **je vous propose** de verser une avance de **90 000 €** au CCAS de la façon suivante :

- Janvier : 30 000 €
- Février : 30 000 €
- Mars : 30 000 €

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-82 **TARIFS 2016 DES SERVICES MUNICIPAUX**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Dans le cadre de la révision des tarifs des services municipaux applicables au 1er janvier 2016, je vous propose de maintenir certains tarifs de l'année passée et de procéder à l'augmentation de 1 % arrondi à 0 ou 5 pour ceux relatifs aux pompes funèbres (hors columbarium).

ADMINISTRATION GENERALE

UTILISATION DU MINIBUS PAR LES ASSOCIATIONS LANGUEUSIENNES
Tarif : 0,12 € / km

POMPES FUNEBRES

	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Concession :		
15 ans	**96,30**	**97,30**
30 ans	**192,20**	**194,20**
Colombarium (rappel tarif fixé à compter du 1er mai 1998)		
Concession pour 5 ans	**239,15**	**239,15**
Concession pour 10 ans	**398,60**	**398,60**
Tombes cinéraires (cavurnes)		
10 ans	**75,75**	**76,50**
15 ans	**101,00**	**102,00**

Aucune concession ne pourra être renouvelée dans le cimetière du Bourg. Les exhumations pour transfert à Saint-Ilan dans le cas de renouvellement de concession seront réalisées à titre gratuit.

DIVERS

⇨ *Vente de produits*

- Ouvrage d'art photographique d'Antoine de Givenchy (délibération du 13 décembre 1999) **9,00 €**
- Livre sur l'Histoire locale **12,00 €**
- Livre « Au fil des rues » **8,00 €**
- DVD match PSG/Langueux **8,00 €**

⇨ *Matériel*

- Remplacement clé perdue ou volée des bâtiments publics **80,00 €**

⇨ *Copies de documents à la Médiathèque (1 impression A4)*

- Noir et Blanc **0,15 €**
- Couleur **0,45 €**

SERVICE AMENAGEMENT

⇨ *Travaux et vente de produits*

	Tarifs 2015	Tarifs 2016
NETTOYAGE DE TERRAINS		
Frais de gestion, courrier, contrôle avant et après travaux, facturation	**41,90**	**41,90**
Tarifs horaires		
Elagueuse et tractopelle	**46,15**	**46,15**
Camion	**39,80**	**39,80**
Location de nacelle	**43,00**	**43,00**
Utilisation de broyeur	**40,00**	**40,00**
Main d'œuvre	**23,00**	**23,00**
Vente de cordes de bois	**81,00**	**81,00**
Vente de stères de bois	**27,00**	**27,00**

⇨ *Prestations de services auprès des particuliers*

Il est rappelé que les prestations effectuées par le Service Aménagement auprès des particuliers ont fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 1989 qui prévoit les fournitures et la main d'œuvre nécessaires à la réalisation de fond de bateau, la pose de busage ou des travaux de raccordement (tarifs basés sur le marché à bon de commande en cours).

Depuis 2012, le nettoyage des tags sur les murs des propriétés privées est à inclure dans ces prestations ainsi que la destruction d'un nid de frelons asiatiques, et ceci depuis le conseil du 20 octobre 2014.

Il est précisé, qu'à part une participation de 50 % pour les tags et pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques, les particuliers devront payer l'intégralité du devis.

⇨ *Droit de place*

- Commerçants ambulants **46 € par trimestre par emplacement**
- Camions de vente en direct **35 € la journée ou la demi-journée**

⇨ *Occupation du Domaine Public*

- Voisins de Jardins **15 € annuel par parcelle**

Je vous propose d'approuver ces tarifs et de permettre leur application à partir du 1er janvier 2016.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-83 **REVERSEMENT DES FONDS COLLECTES PAR LES ENFANTS DU CME POUR LE TELETHON**

Rapporteur : Madame Marie-Hélène BISEUL, Adjointe à l'Education et à la Jeunesse

Suite à la volonté des membres du CME d'être partie prenante lors des différentes manifestations organisées dans le cadre du Téléthon, un défi sportif a lieu au Grand Pré le samedi 5 décembre, de 14h à 17h, sous forme de tours de 900 m à effectuer selon le principe suivant : « 1 km = 1 € ».

L'Union Athlétique Langueusienne est ainsi un soutien logistique dans l'organisation de ce défi sportif (ateliers de lancer de poids avec cibles, balisage de la course…).

Les enfants du CME et des bénévoles de l'UAL sont chargés quant à eux de l'accueil des participants, des ateliers sportifs, de la vente de gâteaux, ainsi que du chronométrage pour obtenir un classement sur la journée.

Accompagnés de Morgan GUYONVARC'H, animatrice au service Enfance Jeunesse de la Ville de Langueux, les enfants sont tous mobilisés et se sont inscrits sur les différents créneaux horaires.

Ainsi, les fonds récoltés au cours de cet après-midi, lors de la vente de gâteaux, seront reversés à l'Association Française contre la Myopathie.

Je vous propose donc de permettre à Madame le Maire de verser cette somme à ladite association.

Suite au déroulement de cette manifestation, le CME a pu récolter la somme de 125 € qui sera ainsi versée à l'Association Française contre la Myopathie.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-84 **TARIFS LOCATION DE SALLES AU GRAND PRE POUR 2016**

Rapporteur : Madame Brigitte Merle, Adjointe à la Culture et à la Solidarité Internationale

Comme chaque année il convient d'étudier la tarification des salles du Grand Pré ainsi que des autres espaces de la ville dont l'occupation peut-être payante.
Pour rappel, les plannings de la quasi-totalité des espaces de la Ville sont gérés depuis le Grand Pré.

Dans un souci permanent de garantir le meilleur service public possible, il convient de placer au niveau le plus judicieux les tarifs des dites prestations.

Le Grand Pré continue de jouer un rôle central comme lieu ressource, tant au niveau de la vie langueusienne que du territoire. Il est à noter qu'à certaines périodes il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes langueusiennes et ceci toutes salles cumulées.

Par contre, si un potentiel intéressant de développement concernant la clientèle d'entreprises existe, nous constatons ces 24 derniers mois une baisse de locations de « gros montants » et donc de recettes propres (environ – 10 % par rapport à 2013). Ce phénomène s'est confirmé en cette rentrée 2015. En effet, le volume d'activité est présent globalement mais pour des prestations moins « rémunératrices ».

D'après les observations recueillies par nos services auprès des usagers, le contexte économique y est pour quelque chose. Nous avons noté en cette rentrée que certaines options de réservations n'ont pas été confirmées.

Il convient donc d'être très prudent quant aux tarifs pour l'exercice 2016. Certes, si les tarifs actuels sont justifiés de par les prestations proposées, il est à souligner que lors des chiffrages d'événements de moyennes et grandes envergures, les montants peuvent dans certains cas être dissuasifs.

Fort de ces constats et dans la mesure où nous avons augmenté les tarifs pour l'exercice 2015 (+ 1,5 % pour les salles et revalorisation des prestations) je vous propose le gel des tarifs au titre de l'année 2016 et l'élargissement à la salle Prévert de la dégressivité pour usages multiples (10 % à la 2nd location et 15 % à la 3ème).

Aussi, **je vous propose** de vous prononcer favorablement sur les tarifs des salles municipales pour l'année 2016.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-85 **TARIFS MEDIATHEQUE POUR 2016**

Rapporteur : Madame Brigitte MERLE, Adjointe à la Culture et à la Solidarité Internationale

Dans le cadre de la thématique « lecture publique » du projet culturel de l'Agglomération Briochine, plusieurs actions ont été mises en place, à savoir :

- constitution d'un réseau intercommunal de lecture publique favorisant les mutualisations entre bibliothèques (achats groupés, logiciel et réseau communs, fonds documentaires et gestion des acquisitions…) ;

- création de nouveaux services aux habitants (portail documentaires commun, ressources numériques…) ;

- développement de l'action culturelle par l'offre d'animations intercommunales.

Ainsi, depuis le 23 juin 2014, les 14 communes et Saint-Brieuc Agglomération unissent leurs actions pour proposer au public plus de documents, de services, d'animations, de numérique, d'accessibilité, d'échanges et de partage grâce au réseau baptisé « Les Médiathèques de la Baie ». Pour mémoire : une même carte d'abonnement permet aux usagers inscrits dans l'une des médiathèques (gratuitement ou pas) d'emprunter dans toutes les médiathèques du réseau (soit un accès à plus de 550 000 documents).

Concernant la tarification, les différentes catégories ont été harmonisées avant l'ouverture du réseau et le principe a été acquis d'appliquer les mêmes tarifs d'abonnement aux personnes résidant, travaillant ou étudiant dans une commune. Cependant, les tarifs eux-mêmes restent au choix des communes.

Certaines familles font des choix « stratégiques » lors de leur réabonnement (les enfants inscrits seulement du fait de la gratuité aux moins de 26 ans, ou un adulte seulement inscrit dans le foyer).
Lors de la commission culture du 12 novembre, il a ainsi été préconisé de ne pas changer les tarifs 2016, avec le souhait de mener une réflexion plus affinée avec l'ensemble des communes de l'agglomération pour des tarifs communs.

En conséquence, **je vous propose** d'adopter les tarifs de la médiathèque de manière inchangée par rapport à ceux de l'année dernière tels que présentés dans le tableau joint en annexe.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE la majorité des suffrages exprimés (vote contre de Richard HAAS).

Rapport n° 2015-86 **RECRUTEMENT ET REMUNERATION D'AGENTS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, Adjoint aux finances, au personnel et à l'Administration Générale

La Ville de Langueux fera l'objet d'un recensement général de la population pendant la période de janvier et février 2016. Pour la réalisation de celui-ci, il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs non titulaires. Ceux-ci interviendront sur les différents secteurs préalablement définis.

En application de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, et afin de faire face à ce besoin occasionnel, **je vous propose** :

- de créer du 4 janvier au 20 février 2016, 15 emplois d'agents recenseurs. En fonction du découpage des ilots, le nombre de personnes recrutées pourrait être inférieur ;

- de fixer leur rémunération brute, de la manière suivante :

  - ✓ 0,63 € par feuille de logement remplie,
  - ✓ 1,30 € par bulletin individuel rempli,
  - ✓ 40,00 € pour la formation (deux demi-journées) ;

- d'attribuer une prime de 100 € à l'agent qui effectue le recensement intégral de son îlot ;

- de verser une indemnisation forfaitaire pour les frais de déplacement de 10 € à 50 € selon le secteur attribué.

Les charges sociales seront celles applicables aux agents non titulaires de droit public. Toutefois, il sera fait application de l'arrêté du 16 février 2004, précisant que certaines charges seront calculées sur la base d'une assiette forfaitaire (sécurité sociale, fonds national d'aide au logement, versement transport).

Je vous informe également que la commune percevra une dotation de l'INSEE de 14 821 € pour couvrir les dépenses afférentes à l'organisation du recensement.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur le recrutement et sur la rémunération des futurs agents recenseurs.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-87 **ALIGNEMENT RUE DES FRERES HUBY**

Rapporteur : Monsieur Michel BOUGEARD, Adjoint à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire

A l'occasion de la division d'une parcelle située rue des Frères Huby, un alignement a été délivré.

Dès lors, il y a lieu de procéder à l'acquisition des parcelles suivantes :

N° parcelle	Localisation	Surface cédée	Propriétaire	Prix
AT n°145	Rue des Frères Huby	42 m²	Mme Monique MINAUD 54425 PULNOY	42 m² x 5 € = 210 €
AT n°147		56 m²	M. et Mme Christophe MINAUD 22360 LANGUEUX	56 m² x 5 € = 280 €

Les frais liés à la vente seront à la charge de la Ville de Langueux.

En conséquence, **je vous propose** :

→ d'autoriser Madame le Maire, ou Monsieur Alain LE CARROU - 1er Adjoint, à signer les actes de vente à intervenir, qu'ils soient sous la forme notariée ou administrative, aux conditions sus-indiquées, ainsi que tout document s'y rapportant,

→ et de dispenser Madame le Maire, par l'application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en ce qui concerne les immeubles acquis, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits.

Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-88 **ALIGNEMENT RUE DE LA VALLEE**

Rapporteur : Monsieur Michel BOUGEARD, Adjoint à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire

A l'occasion de l'acquisition de la propriété sise au n° 10 rue de la Vallée, un alignement avait été délivré à Monsieur et Madame GUIGNARD correspondant au nu du mur de clôture.

Cet alignement suppose l'acquisition d'une parcelle d'environ 103 m² qui pourra permettre la création d'un espace de croisement dans cette rue très étroite.

Dès lors, il y a lieu de procéder à l'acquisition dans les conditions suivantes :

N° parcelle	Localisation	Surface cédée	Propriétaire	Prix
AT n°64 partie	10, rue de la Vallée	Environ 103 m²*	M. Mme GUIGNARD 10, rue de la Vallée 22360 LANGUEUX	103 m²* x 5 € = 515 €

* la surface exacte sera déterminée par document d'arpentage établi par un géomètre.

Les frais liés à la vente seront à la charge de la Ville de Langueux.

En conséquence, **je vous propose** :

→ d'autoriser Madame le Maire, ou Monsieur Alain LE CARROU - 1er Adjoint, à signer l'acte de vente à intervenir, qu'il soit sous la forme notariée ou administrative, aux conditions sus-indiquées, ainsi que tout document s'y rapportant,

→ et de dispenser Madame le Maire, par l'application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en ce qui concerne l'immeuble acquis, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits.

Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-89

CESSION A LA SOCIETE IMMOBILIERE CARREFOUR RUE DU PONT LEON

Rapporteur : Monsieur Michel BOUGEARD, Adjoint à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire

Dans le cadre du projet d'extension de la galerie marchande de Carrefour, il y a lieu de procéder à une régularisation foncière concernant deux parcelles appartenant à la Ville de Langueux situées rue du Pont Léon.

La vente des parcelles pourra avoir lieu aux conditions suivantes :

N° parcelle	Localisation	Surface cédée	Acquéreur	Prix
AB n° 54 AB n° 55	Rue du Pont Léon	8 m² 165 m² Total 173 m²	**IMMOBILIERE CARREFOUR SAS** Route de Paris Z.I 14120 MONDEVILLE RCS CAEN : 323 439 786	**8 700 € HT** Soit : 10 440 € TVA sur marge incluse

Les frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

En conséquence, **je vous propose** :

→ d'autoriser Madame le Maire, ou Monsieur Alain LE CARROU - 1er Adjoint, à signer l'acte de vente à intervenir, qu'il soit sous la forme notariée ou administrative, aux conditions sus-indiquées, ainsi que tout document s'y rapportant,

→ et de dispenser Madame le Maire, par l'application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en ce qui concerne l'immeuble acquis, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-90

CHOIX DES NOMS DE RUES POUR LE LOTISSEMENT « LE TERTRE ROGER »

Rapporteur : Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Le Permis d'Aménager du lotissement du Tertre Roger ayant été délivré, puis transféré à Baie d'Armor Aménagement en juin, les travaux ont débuté et les premiers permis de construire ont été déposés.

De ce fait, il convient de choisir le nom des rues de ce lotissement.

Le thème des navigateurs a été retenu par la commission réunie le 30 novembre. Une déclinaison de cinq noms sur ce thème vous est proposée.

En conséquence, **je vous propose** :

→ d'adopter les noms de rues suivants :

- ✓ Rue Anita CONTI
- ✓ Rue Florence ARTHAUD
- ✓ Rue Jeanne BARRET
- ✓ Rue Eric TABARLY
- ✓ Rue Loïc CARADEC.

D'autre part, lors du vote en Conseil Municipal du 22 septembre 2014 de la délibération portant sur les noms du lotissement de la Porte Neuve, il a été délibéré sur la rue de Nordet au lieu de la rue du Nordet,

Je vous propose donc également :

→ de modifier ce nom de rue et d'adopter le nom de rue suivant : Rue du Nordet.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-91

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE - RENOVATION DE LA COMMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC DU POSTE DE LA PETUNERIE.

Rapporteur : Monsieur Claude DESANNEAUX, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité

Suite à la demande des commerçants restaurateurs du centre-ville de Langueux de prolonger l'éclairage public le soir au-delà de la coupure de 22h30, le Syndicat Départemental d'Energie a étudié cette possibilité et propose pour cela, dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public, de rénover la commande du poste de la Pétunerie, et limiter ainsi le périmètre de l'éclairage aux commerces.

L'opération consiste à répartir les câbles afin de répondre à cette demande sur le périmètre donné, et rénover certains matériel de la commande existante

Après étude, le Syndicat Départemental d'Energie nous a fait parvenir une estimation de ces travaux :

Rénovation de la commande M du poste ***rue de la Pétunerie***

Montant estimatif : **1 400 €.**

Le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public de rénovation de la commande M du poste de la Pétunerie, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor est d'un montant estimatif de 1 400 € (coût total des travaux majorés de 5 % de frais de maitrise d'œuvre).

«Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la .T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maitrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat Départemental d'Energie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Le montant total à charge de la commune pour l'ensemble de l'opération sera de : **840 €.**

En conséquence, **je vous propose :**

→ d'approuver le projet de rénovation de la commande d'éclairage public décrit ci-dessus

→ et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes, ainsi que tous documents se rapportant à ces dossiers.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2015-92

ACTION SOCIALE / CHANTIER CANTONAL D'INSERTION PROGRAMMATION 2016

Rapporteur : Madame Françoise ALLANO, Adjointe au Développement Social et Familial

Le chantier d'insertion mené sur le canton de Langueux est arrivé au terme de sa 15ème année de fonctionnement.

Je vous propose de vous prononcer sur le renouvellement de celui-ci pour l'année 2016.

Je vous rappelle que ce chantier, né de la mobilisation des quatre communes du canton de Trégueux, répond à **une double ambition :**

- permettre à des personnes en situation d'exclusion, de s'inscrire dans une logique d'insertion sociale et professionnelle ;

- conjuguer action sociale et développement local en permettant la réalisation de travaux d'intérêt collectif dans le domaine de l'entretien et de la valorisation de l'environnement, des espaces naturels et du petit patrimoine.

Cette action que nous souhaitons inscrire dans la durée, est menée en collaboration avec l'association « Brigades Vertes », l'Etat, le Conseil Départemental, Pôle Emploi, ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires de l'insertion professionnelle.

Le projet 2016 est construit sur la base de 8 postes dans le cadre de la mesure *« contrat à durée déterminée d'insertion »* (26h de travail hebdomadaire).

L'association « Les Brigades Vertes » sollicite le renouvellement de la convention sur les bases établies en 2015 majorées d'une augmentation de 1.35 %, soit 17 778€ contre 17 541€ en 2015 (+ 237€).

Le budget prévisionnel 2016 du chantier d'insertion se présente comme suit :

CHARGES		PRODUITS			
Postes insertion (8 postes (CDDI : 112h/mois)	119 000 €	**Etat /CDDI**			**68 200 €**
Encadrement		Conseil Départemental 22 /CDDI			**45 400 €**
Encadrement technique +accompagnement socio professionnel	52 500 €	Conseil Départemental 22 (PDI Encadrement) dont Fonds Européens = ou <50%			**45 400 €**
Direction + administratif	20 700 €				
Frais de fonctionnement	**23 165 €**	**Canton de Trégueux**			**48 768 €**
- carburant	3 000 €	-Trégueux	13 semaines	18 309€	
- Outillage, équipement sécurité	1 650 €				
- Vêtements de travail	1 450 €	-Langueux	12.6 semaines	17 778€	
- Fournitures administratives	1 300 €				
- Locaux siège	1 800 €	-Yffiniac	7 semaines	9 861€	
- Entretien véhicules	1 850 €				
- Entretien/fonctionnement machines	1 950 €	-Hillion	2 semaines	2 820€	**9 797 €**
- Assurances	1 650 €				
- Honoraires	950 €				

- Poste et Télécom - Divers - Dotation aux amortissements	1 550 € 860 € 5 155 €	**Autres collectivités**	
Total	**215 365 €**	**Total**	**215 365 €**

La participation des communes est calculée au prorata du temps de présence sur les territoires concernés.

Après avoir pris connaissance du bilan des travaux réalisés sur la commune de Langueux (joint en annexe) et des propositions pour l'année 2016, **je vous propose** :

- ✓ d'autoriser le renouvellement de la convention entre l'association et la commune de Langueux et l'élaboration de tous documents s'y afférant ;
- ✓ d'arrêter notre participation à hauteur de **17 778 € ;**
- ✓ de reconduire le tarif de restauration en référence à celui applicable au personnel communal.

CHANTIER D'INSERTION / Association « Les Brigades Vertes »

TRAVAUX EFFECTUES SUR LA COMMUNE DE LANGUEUX

1 – BILAN 2015

Mois	Nbre de jours	Dates	Travaux effectués	Sites
Janvier	10	19 au 30	Débroussaillage, élargissement d'un sentier Débroussaillage, coupe de saules, feu	Douvenant Vallon de la Côte
Février	05	9 au 13	Débroussaillage, coupe de saules, feu	Vallon de la Côte
Mars	10	9 au 20	Débroussaillage, tronçonnage Débroussaillage, tronçonnage, feu, curage de douves Désherbage manuel	Bosquet cimetière St Ilan Vallon de la Côte Cimetière St Ilan,
Avril	04	07 au 10	Nettoyage d'une mare, ramassage de bois mort Désherbage manuel, débroussaillage Débroussaillage, tronçonnage de saules,	Vallon de la Côte Boutdeville Ecole des Grèves
Mai	0		**néant**	Travaux hors canton + Hillion
Juin	07	08 au 12 29 au 30	Fauchage, taille Fauchage Désherbage manuel	Chemin de Douvenant, Grand Pré Rue des Grèves, jardins familiaux, rue de la Vallée Cimetière St Ilan, jardins familiaux

Juillet	08	01 au 03 27 au 31	Fauchage, taille Tronçonnage Fauchage Taille haies bocagères	Le Grand Pré Cimetière St Ilan Rue des Hauts Chemins, Rue de Douvenant Bassin de Létivy
Août	0		**CONGES**	
Septembre	04	01 au 04	Tronçonnage de pins, désherbage manuel	Cimetière St Ilan
Octobre	06	05 au 12	Tronçonnage saules Fauchage Désherbage manuel	 Circuit des 2 Vallons Cimetière St Ilan, Grand Pré
Novembre	07	12 au 20	Tronçonnage de pins Plantation noisetiers Finition accotement après épareuse	Grand Pré Les Grèves
Décembre	03	14 au 16	Réfection escalier Abattage de saules	Douvenant Vallon de la Côte

2 – PROJETS 2016

Entretien du Vallon de la Côte
Entretien du site de la Briqueterie
Entretien Parc du Grand Pré
Entretien des chemins piétons
Entretien de la haie du bassin de Létivy
Fauchage de finition après passage épareuse (divers voirie)
Préparation des sentiers pour la Corrida
Entretien des trottoirs

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Daniel LE JOLU).

Rapport n° 2015-93 **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Rapporteur : Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

1/ Présentation

La Ville de Langueux souhaite que l'action intercommunale soit menée à l'échelle d'un territoire équilibré, dans une continuité urbaine, rurale et littorale, pour gagner en attractivité et pour s'adapter à la réalité de la vie quotidienne.

En effet, l'attente principale des habitants porte sur le cadre de vie et l'emploi, pour pouvoir vivre, décider, travailler au pays. Ce défi nécessite d'être appréhendé à une échelle pertinente pour favoriser la création des formations adaptées, des filières valorisant nos atouts pour être attractif en Bretagne et en France. La recomposition des compétences des collectivités en vertu de la loi NOTRe impose une montée en puissance des intercommunalités sur ces questions.

En outre, le territoire vécu s'organise autour d'une cohérence et des solidarités entre les espaces ruraux, littoraux et urbains. Nos habitants sont attachés à cette solidarité entre terre, mer et ville.

Proximité, réactivité, lisibilité : les attentes des habitants à l'égard de l'action publique sont précises. A l'heure de la mobilité, nos habitants se déplacent tous les jours à une échelle élargie entre lieux de vie, de travail, de consommation, de détente. Nos organisations doivent être en mesure de répondre à ces évolutions.

2/ Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Le SDCI proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor valide la pertinence d'une réflexion à cette échelle.

Notifié le 14 octobre 2015 aux Communes et à l'Agglomération de Saint-Brieuc, le schéma du Préfet note « *la cohérence de l'ensemble de l'aire urbaine* »[1] pour constituer la nouvelle Communauté de Territoires. Le schéma proposé par Monsieur le préfet valide le besoin de « *conforter le 1er pôle du département et 4e pôle de Bretagne* ».

La philosophie du schéma proposé par Monsieur le Préfet est en cohérence avec les attentes du territoire.

Monsieur le Préfet propose une fusion de Sud-Goëlo, Saint-Brieuc Agglomération, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance Quatre. Ce choix est argumenté, tant par la cohérence de l'Aire Urbaine que par des habitudes de travail en commun au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (le Pays), à travers le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et dans le syndicat de valorisation des déchets KERVAL.

Le rapprochement avec Centre Armor Puissance Quatre et Quintin Communauté est argumenté par « *la demande d'adhésion des élus* » de ces territoires « *à Saint-Brieuc Agglomération dont ils constituent le pôle rural de proximité* ». Le schéma évoque explicitement la possibilité d'organiser les compétences de proximité à travers des syndicats dédiés.

Le rapprochement avec Sud-Goëlo est argumenté par le souci d'assurer *« une continuité urbaine et littorale* », une « *complémentarité portuaire* » et « *un développement naturel de Saint-Brieuc Agglomération vers l'ouest, accéléré avec le pôle de service d'Eleusis et le regroupement des cliniques* ». Le schéma précise que « *l'adhésion de Sud-Goëlo à Saint-Brieuc Agglomération constitue son pôle littoral à l'ouest* ».

Cette intercommunalité serait composée de près de 150 000 habitants.

3/ Les coopérations aux échelles costarmoricaines et bretonne

Celles-ci devront se poursuivre.

D'une part, il s'agit de penser les complémentarités à l'échelle de la Bretagne-Nord et Centre afin de permettre à l'ensemble des costarmoricains de profiter de la richesse créée par les uns et par les autres.

Il conviendra de travailler étroitement avec la nouvelle Communauté autour de Lamballe et du Penthièvre, en vertu des habitudes créées au sein du Pays de St-Brieuc et dans un souci de cohérence économique.

---

[1] *L'« Aire Urbaine » définit les déplacements domicile-travail. Sont membres de l'aire urbaine de Saint-Brieuc les communes dont 40% au moins des habitants travaillent dans le pôle de Saint-Brieuc Agglomération.*
Elle comprend tout ou partie des communes de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Moncontour Communauté, Sud Goëlo, Leff Communauté et Lanvollon-Plouha.

D'autre part, il s'agit d'organiser la coopération avec les métropoles et agglomérations bretonnes.

Aussi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi RCT du 16 décembre 2010 ;

VU la loi MAPTAM du 16 janvier 2015 ;

VU la loi NOTRE du 7 août 2015 ;

VU le Pacte d'Avenir pour la Bretagne de décembre 2013 ;

VU la délibération cadre du 29 octobre 2015 de Saint-Brieuc Agglomération apportant une contribution au projet de la prochaine Communauté de Territoires ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté le 29 décembre 2011 ;

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié le 14 octobre 2015 ;

VU les scénarii élaborés par le Pays de Saint-Brieuc ;

VU la contribution du Conseil de Développement reçue le 30 septembre 2015 ;

CONSIDERANT que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et notifié le 14 octobre 2015 valide la cohérence d'une Communauté de Territoires à l'échelle « de l'ensemble de l'Aire Urbaine » ;

CONSIDERANT que la proposition formulée de constituer une nouvelle Communauté de Territoires avec Saint-Brieuc Agglomération, Sud-Goëlo, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance Quatre va dans la bonne direction ;

Suite à la conférence des Maires saisie le 21 octobre 2015 ;

Je vous propose :

- d'approuver le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 14 octobre 2015 concernant la nouvelle Communauté de Territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération ;

- d'émettre le vœu que la poursuite des discussions intervienne entre territoires de « l'Aire Urbaine », incluant la Commune de Saint-Carreuc, qui en a exprimé le souhait ;

De plus et afin d'atteindre l'objectif de pertinence et d'efficacité de l'action publique capable de répondre à l'intérêt général et aux enjeux à venir, le Conseil Municipal de Langueux demande :

- que la nouvelle Communauté de Territoires composée de « Centre Armor Puissance Quatre », « Quintin Communauté », « Sud-Goelö » et « Saint-Brieuc Agglomération », définie par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI), soit élargie du côté Est du département et intègre « au minima » les communautés de communes de « Moncontour de Bretagne », « Lamballe Communauté », « Côte de Penthièvre » et « Arguenon Hunaudaye ».

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (vote contre d'Eric TOULGOAT et de Richard HAAS ; abstention de Michel LESAGE, Olivier LE CORVAISIER, Cédric HERNANDEZ et son pouvoir Caroline BAGOT-SIMON, Régis BEELDENS, Michel BOUGEARD).